Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du matériau : Apprêt Sure-Seal HP-250
Synonymes : Apprêt à base de solvant
Famille chimique : Apprêt
Utilisation du produit : Nettoyer et apprêter les membranes de toiture monocouche en EPDM
Restrictions d'utilisation : Pour un usage industriel uniquement.

Information du fabricant

Carlisle SynTec
1285 Ritner Highway
Carlisle, PA 17013
USA
Téléphone : +1-800-479-6832
Numéro de téléphone d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au paragraphe (d) du titre 29 du Code des règlements fédéraux (CFR) 1910.1200.
Liquides inflammables - Catégorie 2
Corrosion/irritation de la peau - Catégorie 2
Blessure grave aux yeux/irritation des yeux - Catégorie 2A
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Symbole(s)

Mention d'avertissement
Danger

Mention(s) de danger
Liquide et vapeur hautement inflammables
Cause une irritation de la peau
Cause une irritation grave des yeux
Peut causer de l'irritation respiratoire. Peut causer la somnolence ou des étourdissements
Peut endommager les organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

Conseil(s) de prudence

Prévention
Maintenir le contenant correctement fermé
Conserver loin de sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues, de surfaces chaudes - Ne pas fumer
Mettre le contenant et le matériel de réception à terre et les lier
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage anti-explosion
Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques
Utiliser uniquement des outils anti-étincelles
Utiliser seulement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée
Porter des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage
Ne pas respirer la poussière, la fumée, les gaz, le brouillard, les vapeurs, les gouttelettes provenant des pulvérisations
Se laver soigneusement après la manipulation du matériau

Intervention
En cas d'incendie : utiliser des moyens d'extinction appropriés pour éteindre le feu
EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche
Si une irritation de la peau survient : demander un avis médical
Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin en cas de malaise.
Traitement spécifique (voir étiquette)

Stockage
Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant bien fermé
Conserver dans un endroit frais
Garder le produit sous clé

Élimination
Éliminer le contenu/le contenant conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur

Section 3 – COMPOSITION ET RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
108-88-3	Toluène	60-100
64742-89-8	Heptane	5-10

Secret commercial	Résine phénolique	0,1-1
Secret commercial	Mélange de silicone absorbant	0,1-1
67-63-0	Isopropanol anhydre	0,1-1
Secret commercial	Dilaurate d'étain dibutylique	< 0,1
Secret commercial	Diisocyanate d'isophorone	0,1-1

Section 4 – PREMIERS SOINS

Description des mesures nécessaires
En cas d'exposition ou de question : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Inhalation
Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un pharmacien.

Peau
Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche. En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : demander un avis médical.

Yeux
Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Ingestion
En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un pharmacien.

Indication de consultation médicale d'urgence et traitement spécial requis
Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

Symptômes/effets les plus importants

Aigus
Provoque une irritation cutanée. Provoque une grave irritation des yeux. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner de la somnolence ou des étourdissements. Cause des liaisons graves au système nerveux central.

Différés
L'exposition prolongée cause de graves dommages au foie, aux reins et au système nerveux central.

Note à l'attention des médecins
Contains : toluène, heptane, isopropanol.

Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés
Utiliser un extincteur à poudre, à mousse ou à dioxyde de carbone. L'eau peut être inefficace. Pulvériser de l'eau pour refroidir les conteneurs.

Moyens d'extinction non convenables
Ne pas utiliser de jets d'eau à forte pression.

Dangers spécifiques du produit
Peut brûler et exploser facilement en cas d'exposition à des flammes nues ou à une forte chaleur.

Produits de combustion dangereux
Oxydes de carbone

Mesures de lutte contre l'incendie
Afin de se protéger des éventuelles expositions, les pompiers doivent porter une tenue de sécurité incendie complète comprenant un appareil respiratoire autonome (ARA).

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence
Porter un équipement et des vêtements de protection individuels, voir la Section 8.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage
Éliminer toutes sources d'inflammation. Éviter de respirer les vapeurs. Aérer la zone affectée. Absorber avec de la terre, du sable ou autre matière non combustible et transférer dans le contenant. Utiliser des outils anti-étincelles. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure.

Précautions relatives à l'environnement
Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité
Se procurer les instructions avant utilisation. Manipuler uniquement une fois que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles et des flammes nues. Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques. Mettre le contenant et le matériel de réception à la terre et les lier. Utiliser des outils anti-étincelles. Utiliser le produit uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée. Les vapeurs se répandent. Éviter de faire pénétrer les vapeurs dans les édifices à travers des fenêtres ouvertes ou des systèmes de ventilation. Porter des gants, des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage. Ne pas respirer la poussière, les émanations, les gaz, le brouillard, les vapeurs et les gouttelettes fines. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être portés en dehors du lieu de travail. Éviter tout contact pendant la grossesse/l'allaitement. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités
Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant bien fermé
Conserver dans un endroit frais
Garder le produit sous clé
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des substances incompatibles. Ne pas couper, percer ou souder sur ce contenant ou près de celui-ci.

Substances incompatibles
Agents oxydants puissants, acides, basiques, amines

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition aux composants

Toluène	108-88-3	
ACGIH :	20 ppm MPT	
NIOSH :	100 ppm MPT; 375 mg/m^3 MPT	150 ppm LECT; 560 mg/m^3 LECT
	500 ppm DIVS	
Europe :	50 ppm MPT; 192 mg/m^3 MPT	100 ppm LECT; 384 mg/m^3 LECT
	Risque de pénétration cutanée importante	
OSHA (É.-U.) :	200 ppm MPT	Plafond 300 ppm
Mexique :	50 ppm MPT LMPE-PPT; 188 mg/m^3 MPT LMPE-PPT	
	Peau - risque d'absorption cutanée	
Isopropanol anhydre	67-63-0	
ACGIH :	200 ppm MPT	
NIOSH :	400 ppm MPT; 980 mg/m^3 MPT	400 ppm LECT
	2 000 ppm DIVS (10 % LIE)	500 ppm LECT; 1 225 mg/m^3 LECT
OSHA (É.-U.) :	400 ppm MPT; 980 mg/m^3 MPT	
Mexique :	400 ppm MPT LMPE-PPT; 980 mg/m^3 MPT LMPE-PPT	
		500 ppm LECT [LMPE-CT]; 1 225 mg/m^3 LECT [LMPE-CT]

Valeur limite biologique
Les composants de ce produit n'ont pas de valeur limite biologique.

Mesures techniques
Fournir un système de ventilation par aspiration à la source. Respecter les limites d'exposition en vigueur.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage
Porter des lunettes de protection résistantes aux éclaboussures. Fournir un lave-yeux et une douche d'urgence à proximité immédiate du lieu de travail.

Protection de la peau
Porter une tenue de travail appropriée. Porter des chaussures de protection. Produit recommandé : crème de protection pour la peau.

Protection des voies respiratoires
Utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué NIOSH avec un élément filtrant approprié (cartouche ou filtre) lorsque les niveaux de concentration dans l'air risquent d'excéder les limites d'exposition.

Recommandations concernant les gants
Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	liquide foncé	**État physique**	Liquide
Odeur	Hydrocarbure	**Couleur**	olive, vert, gris foncé
Seuil olfactif	Non disponible	**pH**	Non disponible
Point de fusion	-95 °C (-139 °F)	**Point d'ébullition**	90 - 111 °C (194 - 231 °F)
Point de congélation	Non disponible	**Taux d'évaporation**	2,5
Plage de points d'ébullition	Non disponible	**Inflammabilité (solide, gaz)**	Non disponible
Auto-inflammation	230 °C (475 °F)	**Point d'éclair**	-7,2 °C (19 °F)
Limite inférieure d'explosivité	1 %	**Décomposition**	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	7 %	**Tension de vapeur**	24,9 mmHg
Densité de vapeur (air = 1)	3,2	**Densité relative (eau = 1)**	Non disponible
Hydrosolubilité	Négligeable	**Coefficient de partage : n-octanol/eau**	Non disponible

Viscosité	< 200 cps	**Solubilité (autre)**	Non disponible
Densité	0,88 (relative)	**COV**	727 g/L

Autre information
Aucune information supplémentaire disponible.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité
Aucun danger de réactivité attendu.

Stabilité chimique
Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses
Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter
Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et toutes sources d'inflammation. Éviter le contact avec les substances incompatibles.

Substances incompatibles
Agents oxydants puissants, acides, basiques, amines

Produits de décomposition dangereux
Oxydes de carbone

Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation
Peut irriter les voies respiratoires. Peut entraîner de la somnolence ou des étourdissements.

Contact avec la peau
Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux
Provoque une grave irritation des yeux.

Ingestion
Peut causer une irritation gastro-intestinale.

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants – DL50/CL50
Les composants de ce produit ont été testés sur diverses sources. Les résultats sont publiés ci-dessous :
Toluène (108-88-3)
Rat, oral, DL50 2 600 mg/kg
Lapin, cutané, DL50 12 000 mg/kg
Rat, inhalation CL50 30 - 35 mg/L 4

Heptane (64742-89-8)
Rat, oral, DL50 : 5 000 mg/kg
Lapin, cutané, DL50 : 3 000 mg/kg

Mélange de silicone absorbant (secret commercial)
Rat, oral, DL50 > 32 000 mg/kg
Lapin, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg

Dilaurate d'étain dibutylique (secret commercial)
Rat, oral, DL50 45 mg/kg
Lapin, cutané, DL50 630 mg/kg

Diisocyanate d'isophorone (secret commercial)
Rat, oral, DL50 > 20 000 mg/kg
Lapin, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg
Rat, inhalation CL50 5 mg/L 4 h

Isopropanol anhydre (67-63-0)
Rat, oral, DL50 1 870 mg/kg
Lapin, cutané, DL50 4 059 mg/kg
Ratinhalation CL50 72 600 mg/m^3 4 h

Effets immédiats
Provoque une irritation cutanée. Provoque une grave irritation des yeux. Peut entraîner de la somnolence ou des étourdissements. Cause des liaisons graves au système nerveux central.

Effets différés
L'exposition prolongée cause de graves dommages au foie, aux reins et au système nerveux central.

Irritation/corrosivité
Provoque une irritation cutanée. Provoque une grave irritation des yeux. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire
Aucune donnée disponible.

Sensibilisation cutanée
Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité des composants

Toluène	108-88-3
ACGIH :	A4 – Non classable comme agent cancérigène pour les humains
CIRC :	Monographie 71 [1999]; Monographie 47 [1989]; (Groupe 3 [non classable]).
Isopropanol anhydre	67-63-0
ACGIH :	A4 – Non classable comme agent cancérigène pour les humains
CIRC :	Monographie 71 [1999]; Supplément 7 [1987]; Monographie 15 [1977] (Groupe 3 [non classable]).

Mutagénicité des cellules germinales
Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction
Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
Cause des lésions graves au système nerveux central.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
L'exposition prolongée cause de graves dommages au foie, aux reins et au système nerveux central.

Danger lié à l'aspiration
Peut causer un risque en cas d'aspiration.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition
L'aspiration du produit dans les poumons peut engendrer une pneumonie chimique.

Information supplémentaire
Aucune information supplémentaire disponible.

Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité
Éviter le rejet dans l'environnement.

Analyse des composants – Toxicité aquatique

Toluène	108-88-3
Poissons :	Pimephales promelas, CL50 : 96 heures 15,22 - 19,05 mg/L [en mouvement] (1 jour); Pimephales promelas, CL50 : 96 heures 12,6 mg/L [statique]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 heures 5,89 - 7,81 mg/L [en mouvement]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 heures 14,1 - 17,16 mg/L [statique]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 heures 5,8 mg/L [semi-statique]; Lepomis macrochirus, CL50 : 96 heures 11 - 15 mg/L [statique]; Oryzias latipes, CL50 : 96 heures 54 mg/L [statique]; Poecilia reticulata, CL50 : 96 heures 28,2 mg/L [semi-statique]; Poecilia reticulata, CL50 : 96 heures 50,87 - 70,34 mg/L [statique]
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata, CE50 : 96 heures > 433 mg/L IUCLID; Pseudokirchneriella subcapitata, CE50 : 72 heures 12,5 mg/L [statique] EPA
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 heures 5,46 - 9,83 mg/L [statique] EPA; Daphnia magna CE50 : 48 heures 11,5 mg/L IUCLID
Heptane	64742-89-8
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata CE50 : 72 heures 4 700 mg/L IUCLID

Diisocyanate d'isophorone	Secret commercial
Poissons :	Oncorhynchus mykiss CL50 : 96 heures - 9,22 mg/L
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 heures 6,14 mg/L IUCLID
Isopropanol anhydre	67-63-0
Poissons :	Pimephales promelas, CL50 : 96 heures 9 640 mg/L [en mouvement]; Pimephales promelas, CL50 : 96 heures 11 130 mg/L [statique]; Lepomis macrochirus, CL50 : 96 heures > 1 400 000 µg/L
Algues :	Desmodesmus subspicatus, CE50 : 96 heures > 1 000 mg/L IUCLID; Desmodesmus subspicatus, CE50 : 72 heures > 1 000 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 heures 13 299 mg/L IUCLID

Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible pour ce produit.

Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible pour ce produit.

Mobilité
Aucune information disponible pour ce produit.

Autre toxicité
Aucune information supplémentaire disponible.

Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination
Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Section 14 – INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Information du ministère des Transports des États-Unis :
Appellation réglementaire : Adhésifs
Classe de danger : 3
Numéro ONU/NA : 1133
Groupe d'emballage : II
Étiquette(s) requise(s) : Liquide inflammable rouge

Information relative à l'IATA :
Appellation réglementaire : ADHÉSIFS
Classe de danger : 3
Numéro ONU : 1133
Groupe d'emballage : II
Étiquette(s) requise(s) : 3

Information relative au TDG :
Appellation réglementaire : ADHÉSIFS
Classe de danger : 3
Numéro ONU : 1133
Groupe d'emballage : II
Étiquette(s) requise(s) :

Section 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux des États-Unis
Ce produit contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants devant être identifiés, conformément à la section 302 (40 CFR 355 annexe A) et à la section 313 (40 CFR 372.65) du SARA, au CERCLA (40 CFR 302.4), au TSCA 12(b), et/ou nécessitant un plan de sécurité des procédés de l'OSHA.

Toluène	108-88-3
SARA 313 :	1 % de concentration de minimis
CERCLA :	1 000 lb QD finale; 454 kg QD finale
Isopropanol anhydre	67-63-0
SARA 313 :	1 % de concentration de minimis (seulement si fabriqué selon le processus d'acide puissant, aucune notification du fournisseur)

SARA sections 311/312 (40 CFR 370 sous-parties B et C)
Danger immédiat pour la santé : Oui **Danger chronique pour la santé :** Oui **Risque d'incendie :** Oui
Pression : Non **Réactivité :** Non

Règlementations d'État des États-Unis
Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs des listes de substances dangereuses d'États américains suivantes :

Composant	Numéro CAS	Californie	Massachusetts	Minnesota	New Jersey	Pennsylvanie
Toluène	108-88-3	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Isopropanol anhydre	67-63-0	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

La déclaration suivante est établie conformément à la loi California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 (Proposition 65) :

AVERTISSEMENT! Ce produit contient un composant chimique connu par l'État de Californie comme étant à l'origine d'anomalies congénitales ou d'autres effets néfastes sur la reproduction.

Toluène	108-88-3
Tox. repro/cong.	Toxicité congénitale, liste du 01/01/1991
	Toxicité pour la reproduction chez les femmes, liste du 07/08/2009

Analyse des composants - Inventaire

Toluène (108-88-3)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Aucun	Oui	Aucun	Oui	Oui	Oui

Heptane (64742-89-8)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Aucun	Aucun	Oui	Aucun	Oui	Oui	Oui

Isophorone diamine-isobutyraldimine (54914-37-3)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Aucun	Aucun	Aucun	Oui	Oui	Aucun

Dilaurate d'étain dibutylique (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Aucun	Oui	Aucun	Oui	Oui	Oui

Diisocyanate d'isophorone (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Aucun	Aucun	Oui	Aucun	Oui	Oui	Oui

Isopropanol anhydre (67-63-0)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Aucun	Oui	Oui	Oui

Section 16 – AUTRE INFORMATION

Classement HMIS

Risque pour la santé : 2 Risque d'incendie : 3 Réactivité : 0
Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

Classement NFPA

Risque pour la santé : 2 Risque d'incendie : 3 Réactivité : 0
Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

Récapitulatif des changements
Date de révision : 24 janvier 2019
Révision – Nouvelle formule

Sigles/Légende
ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU – Australie; DBO – Demande biochimique en oxygène; C – Celsius; CAN – Canada; CAS – Chemical Abstracts Service; CERCLA – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP – Classification, étiquetage et emballage; CHN – Chine; RPC – Règlements sur les produits contrôlés; DFG – Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand); DOT – Ministère des transports des États-Unis; DSD – Directive sur les substances dangereuses; LIS – Liste intérieure des substances; CEE – Communauté économique européenne; EINECS – Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA – Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement); UE – Union européenne; F – Fahrenheit; CIRC – Centre international de recherche sur le cancer; IATA – Association internationale du transport aérien; OACI – Organisation de l'aviation civile internationale; LDI – Liste de divulgation des ingrédients; DIVS – Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses; JPN – Japon; Kow – Coefficient de partage octanol/eau; KOR – Corée du Sud; LIE – Limite inférieure d'explosivité; LLV – Valeur limite de niveau d'exposition; LOLI – List Of LIsts™ – Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK – Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le lieu de travail); VLEP – Valeur limite d'exposition professionnelle; NFPA – National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie); NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail); NJTSR – New Jersey Trade Secret Registry (Registre des secrets commerciaux du New Jersey aux États-Unis); NTP – National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZL – Nouvelle-Zélande; OSHA – Occupational Safety and Health Administration (Administration américaine pour la santé et la sécurité au travail); PHL – Philippines; RCRA – Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources); REACH – Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID – Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SARA – Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement); LECT – Limite d'exposition de courte durée; TMD – Transport de marchandises dangereuses; TSCA – Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); MPT – Moyenne pondérée dans le temps; LSE – Limite supérieure d'explosivité; É.-U. – États-Unis.

Autre information

Avis de non-responsabilité :
L'information contenue dans ce document repose sur des données et des renseignements à notre disposition et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement formulé avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à la nature marchande des renseignements et données fournis, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l'utilisation de cette information ou de toute autre information n'enfreignent aucun brevet. L'information contenue dans le présent document peut être appliquée dans des conditions d'utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d'une telle application. Cette information est fournie à la condition que son destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l'adéquation du produit pour son utilisation spécifique.